

La façon dont vous achetez des antibiotiques change

(à moins que vous soyez producteur au Québec, où les ordonnances sont déjà requises)

À compter du mois de décembre 2018, tous les producteurs bovins au Canada auront besoin d'une ordonnance pour acheter pratiquement tout antibiotique pour le bétail. À la fin de l'année, Santé Canada introduira d'importantes modifications à la manière dont les producteurs de bétail canadiens pourront avoir accès à des antibiotiques. La nouvelle politique ne s'applique pas aux ionophores, qui ne sont pas considérés comme étant importants sur le plan médical.

Dès le 1er décembre 2018, tous les producteurs de bétail auront besoin d'une ordonnance d'un vétérinaire autorisé avant de pouvoir acheter un antibiotique jugé médicalement important pour une utilisation thérapeutique dans la production de bétail. Ce changement s'applique à tous les secteurs bovins – éleveurs-naisseurs, éleveurs de bovins d'engrais et exploitants de parcs d'engraissement. La nouvelle politique ne s'applique pas uniquement aux produits injectables, mais inclut également certains bolus, des traitements pour la diarrhée du veau, des antibiotiques dans les aliments et dans l'eau et des implants contenant des antibiotiques jugés importants sur le plan médical.

Antibiotique important sur le plan médical:

Médicaments considérés comme étant essentiels pour le traitement d'infections bactériennes chez les humains, tels que catégorisés par Santé Canada.

RVCP (relation vétérinaire-client-patient):

En termes simples, votre vétérinaire comprend assez bien votre exploitation, vos pratiques de gestion, votre troupeau et les problèmes de santé courants pour offrir des conseils et une surveillance judicieux.

Par exemple, les producteurs ne pourront pas acheter de la pénicilline ou de la tétracycline pour traiter des infections courantes comme le piétin, la conjonctivite ou la mastite sans ordonnance valide. Les provenderies pourront seulement vendre certaines formulations d'aliments médicamenteux et ne pourront plus vendre des antibiotiques directement aux producteurs pour qu'ils soient mélangés à la ferme.

Tous les producteurs devront établir une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) avant de pouvoir obtenir une ordonnance pour un antibiotique jugé médicalement important.

Lorsqu'une RVCP et un besoin médical valides ont été établis avec un vétérinaire autorisé, un producteur pourra obtenir une ordonnance

pour une quantité déterminée d'un produit, et ce, pour une période de temps spécifique. Les ordonnances seront valides pour une durée allant jusqu'à un an, permettant aux producteurs de les renouveler au besoin, selon l'avis du vétérinaire.

Pourquoi ce changement?

Cette directive de Santé Canada, dans le cadre d'une sensibilisation mondiale relative aux enjeux de résistance aux antibiotiques, vise à:

1. Assurer que les antibiotiques sont utilisés de façon adéquate dans l'agriculture animale pour éviter ou ralentir le développement de bactéries résistantes aux antibiotiques. Par conséquent, les antibiotiques disponibles à l'heure actuelle demeureront efficaces pour une plus longue période de temps.
2. Renforcer la confiance du public en démontrant la responsabilité et l'utilisation adéquate; les produits seront utilisés qu'au besoin, avec un dosage et une durée appropriés, et des délais d'attente adéquats seront respectés.

Par exemple, un éleveur-naisseur peut établir un protocole pour la santé de son troupeau avec son vétérinaire basé sur ses connaissances opérationnelles, les registres de santé et l'historique du troupeau. Ce protocole peut anticiper les besoins médicaux pour le traitement de conditions spécifiques comme la conjonctivite ou le piétin, et une ordonnance peut être émise pour couvrir la quantité estimée requise (x bouteilles d'Alamycin LA ou Nuflor) pour l'année. De cette façon, le producteur peut acheter le médicament au besoin, jusqu'à la quantité estimée ou la date d'expiration de l'ordonnance. Les producteurs ayant déjà une relation solide avec leur vétérinaire ne verront probablement aucun changement à leurs pratiques normales.

L'endroit où ces ordonnances peuvent être délivrées peut varier d'une province à l'autre. Certaines provinces peuvent permettre seulement aux vétérinaires ou aux pharmaciens de vendre des antibiotiques, alors que d'autres provinces peuvent approuver d'autres canaux de distributo.

Une liste des produits pour bovins qui seront touchés apparaît au vers.

Questions fréquentes

Q: Comment éviter les coûts et les inconvénients?

R: Travaillez avec un vétérinaire pour voir comment votre programme préventif pour la santé peut être renforcé afin de réduire la probabilité de maladies. Il est également important de revoir votre programme de nutrition et d'alimentation et vos résultats d'analyse d'aliments avec un nutritionniste; une nutrition optimale est essentielle pour maintenir les animaux en santé afin qu'ils puissent résister aux maladies et pour assurer le rendement optimal d'un vaccin.

Les vétérinaires travaillent auprès de nombreuses exploitations bovines, ce qui leur donne l'occasion d'observer et d'évaluer professionnellement une grande variété de programmes de gestion et de santé, de voir ce qui fonctionne (et ce qui ne fonctionne pas), et de faire des recommandations appropriées. Par exemple, les vétérinaires ont l'expertise pour personnaliser vos programmes de vaccination et de contrôle des parasites en vue de prévenir de manière plus efficace les risques de maladies et les défis auxquels votre troupeau est confronté. En fin de compte, vous trouverez peut-être que vos coûts de vétérinaire s'avèrent être un investissement qui améliore vos résultats.

Q: Est-ce qu'un vétérinaire devra directement examiner chaque animal malade avant d'émettre une ordonnance?

R: Pas nécessairement si vous avez une RVCP valide.

Q: Est-ce qu'un vétérinaire devra administrer l'antibiotique?

R: Non, pas si vous avez une RVCP valide. Une fois l'antibiotique acheté, les producteurs pourront continuer à administrer l'antibiotique à leurs animaux eux-mêmes.

Q: Est-ce que j'aurai besoin d'une nouvelle ordonnance chaque fois que j'aurai besoin d'utiliser un antibiotique?

R: Pas nécessairement. Travaillez avec votre vétérinaire pour planifier à l'avance, développez un protocole pour la santé de votre troupeau et ayez des ordonnances au dossier pouvant être remplies au besoin.

Q: Que faire si un vétérinaire ne dessert pas ma région?

R: Vous pouvez établir une RVCP avec un vétérinaire qui n'est pas de la région, pourvu qu'il soit autorisé à pratiquer dans votre province (p. ex. vétérinaires consultants).

Ce document a été développé par:



Les produits pour bovins contenant des antibiotiques qui nécessiteront une ordonnance d'un vétérinaire au Canada à compter du 1er décembre 2018

Catégorie I - Importance très élevée dans la médecine humaine : Antibiotiques essentiels pour le traitement d'infections bactériennes graves chez l'humain; antibiotiques de rechange limités ou inefficaces.

Médicament	Noms de marques
Ceftiofur Danofloxacin Enrofloxacin Polymixin B	*Remarque: Les produits suivants nécessitent déjà une ordonnance d'un vétérinaire : A180, Baytril, Ceftioacyl, Ceftiofur, Cevaxel, EFICUR, Excede, Excenel, Special Formula 17900-Forte Suspension, Spectramast

Catégorie II - Importance élevée dans la médecine humaine : Antibiotiques utilisés pour le traitement d'une variété d'infections chez l'humain, incluant des infections graves; des antibiotiques de rechange efficaces sont généralement disponibles.

Médicament	Noms de marques
Ampicillin Cephapirin Dihydro/streptomycin Gamithromycin Gentamycin Neomycin Benzyl/penicillin Tildipirosin Tilmicosin Trimethoprim Tulathromycin Tylosin	*Remarque : Les produits suivants en gras sont actuellement offerts en vente libre dans plusieurs provinces, mais nécessiteront une ordonnance d'un vétérinaire dans toutes les provinces à compter du 1er décembre 2018. Les produits dans cette catégorie nécessitant déjà une ordonnance ne sont pas énumérés. Calf Scour Bolus, Component Implants with Tylan (TE-S, E-C, E-H, E-S, TE-100, TE-200, TE-G & TE-H), Depocillin, DP Booster PWS, Enterolyte, Hi-Pencin 300, Hog Scour Suspension, Keraplex, Neo-Chlor, Neo-Tet, NeoMed 325, Neomycin 325, Neomycin SP, NeoOxytet SP, NeoSulf Plus, Neo-Sulfalyte Bolus, Neorease, Neo-Terramycin 50/50, Premix, Neotet Soluble Concentrate, Neo-Tetramed, Novodry Plus Suspension, NSE Bolus, Pen G Injection, Pen Vet 300, Penpro, Penmed, PolyTonine A Super Booster #1, Proc Pen LA, Procaine Penicillin G, Procillin, Propen LA, Pulmotil Premix, Scour-Plug, Scour Boluses, Scour Solution, Scour Suspension, Scour Treat Liquid, Sulectim Plus, Super Booster, Super Scour Calf Bolus, Tilmovet Premix, Tylan 10, 40 & 100 Premix, Tylan 200, Tylosin 10 Premix, Tylosin 40, Vetpen 300, Vibiomed Booster

Catégorie III - Catégorie III – Importance moyenne dans la médecine humaine : Antibiotiques utilisés pour le traitement d'infections bactériennes chez l'humain; des antimicrobiens de rechange efficaces sont généralement disponibles.

Médicament	Noms de marques
Florfenicol Sulfamethazine Chor/oxy/tetracycline	*Remarque : Les produits suivants en gras sont actuellement offerts en vente libre dans plusieurs provinces, mais nécessiteront une ordonnance d'un vétérinaire dans toutes les provinces à compter du 1er décembre 2018. Les produits dans cette catégorie nécessitant déjà une ordonnance ne sont pas énumérés. 2 Sulfamed, 3-Sulvit, After-Calf Bolus, Alamycin LA, Astringent Powder, Aureo S 700 G & S-700 G Drug Premix for Beef Cattle, Aureomycin 220 G, CalfSpan Tablets, Chlor 100 Medicated Premix, Chlor 50 Granular Premix, Chlor S 700 Granular Premix, Chlortet Vitamin Premix Crumbles, Compudose implant, Co-op Aureomycin Vitamin Premix Crumbles, Co-op Calf Scour Tablets, Cyclosol 200 LA, Deracin 22% Granular Premix, Footrot Boluses, Kanadom Tetracycline Hydrochloride, Liquamycin LA-200, Masterfeeds Chlor S-700 Beef Premix Crumbles, Neutral Sulfa 7 & 50, Noromycin LA, LA 300 & LP, Onycin 250 & 1000, Oxy-250 & 1000, Oxy LA Sterile Injectable, Oxy Tetra Forte & Tetra-A, Oxymyline LA, LA 300 & LP, Oxysol 62.5, 110, 220, 440 Premix, Oxytet 1000 SP, Oxytetracycline 50, 100 & 200 Granular Premix, Oxytetracycline HCl Soluble Powder 1000, Oxytetramycin 100, Oxyvet 100 LP & 200 LA, Powder 21, Proud Flesh Dust, Sodium Sulfamethazine Solution 12.5% & 25%, Sulectim Plus, Sulfa 2 Soluble Powder, Sulfa 25, Sulfa-Zinc Powder, Sulfalite Powder Super, Sulfa MT, Sulfa-MT, Sulfa Urea Cream, Sulfamethazine 25% Solution, Sulfamethazine Bolus, Sulfavite, Sulmed Plus, Sustain III Bolus, Terramycin-50, -100 & -200 Premix, Tetra 55, 250, 1000 & 4000, Tetraject LA, Tetracycline 250, Tetracycline Hydrochloride, Tetramed 62.6, 250 & 1000, Triple Sulfa Bolus, Wound Clear Spray, Wound Spray, Wound Treatment

Catégorie IV - Catégorie IV – Faible importance dans la médecine humaine : Antibiotiques non utilisés dans la médecine humaine à l'heure actuelle.

Médicament	Noms de marques
Amprolium Decoquinatate Lasalocid Monensin Salinomycin Toltrazuril	*Remarque : Ces produits ne nécessitent pas actuellement une ordonnance, et ne nécessiteront pas une ordonnance dans le futur. Amprol, Ampromed, Avatec, Baycox, Bovatec, Coban, Coxistac, Deccox, Halocur, Kexxtone, Monensin, Posistac, Rumensin